Image not found or type unknown

Surveillance domicile par ex conjointe

Par **Toto77600**, le **08/06/2024** à **13:32**

Bonjour,

Je suis actuellement séparé de mon ex conjointe avec qui j'ai 2 enfants. Nous nous sommes depacsés. Elle habite avec son nouveau compagnon et nous nous partageons la garde 1 semaine sur 2 des enfants. Elle continue de payer sa part du crédit de notre maison commune dans laquelle je suis. Elle surveille mes allées et venues à l'aide de caméras, d'appareils connectés et me fait, à priori, surveiller par des voisins. Je suis tolérant, mais la limite est atteinte: Mon intimité, n'est pas respectée. Qu'est-ce que je peux faire ?

Par **youris**, le **08/06/2024** à **14:05**

bonjour,

ou sont placés ces caméras et appareils photos qui vous surveillent ?

avez-vous des preuves de cette surveillace ?

payez-vous une indemnité d'occupation pour cette maison en indivision ?

salutations

Par **Visiteur**, le **08/06/2024** à **14:07**

Bonjour.

Elle surveille mes allées et venues à l'aide de caméras, d'appareils connectés...

Vous êtes parfaitement en droit de déconnecter ou enlever ces appareils !

Cette surveillance est-elle plutôt relative à la présence des enfants chez vous ou est-elle constante ?

Par **Pierrepauljean**, le **08/06/2024** à **20:02**

attention : le message ci-dessus est une arnaque

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés